

LE BULLETIN

Des masseurs kinésithérapeutes du Doubs

Election CDO 25 Rejoignez-nous !!

Le CDO du Doubs est composé d'une équipe dynamique qui essaye d'être au plus près des problématiques des MK du département. Notre conseil est très éclectique, tous les âges y sont représentés. Nous avons mis en place nos réunions par visioconférence, ce qui permet pour les plus éloignés de Besançon de pouvoir participer aux travaux sans être accablés par les déplacements.

La vocation première d'un CDO est l'entraide. On peut aider à la lecture des contrats, à la compréhension du code de déontologie, on peut aussi aider financièrement en cas de problème grave. En cas de litige, nous aidons à la conciliation et si un arbitrage doit être trouvé, cela se fera au niveau régional ou national.

3 postes de titulaires et 3 postes de suppléants sont à pourvoir pour le collège libéral uniquement.

Si l'aventure vous tente vous trouverez tous les détails pour faire acte de candidature sur le site du CDO en [CLIQUANT ICI](#)



MK et blessés du sport : un sujet sensible.

Entre d'une part les clubs de sport qui passent des accords plus ou moins contractuels avec des praticiens et des patients qui veulent garder leur soignants habituels, on se retrouve parfois confronté à des incompréhensions qu'il convient de clarifier sur le plan déontologique.

Bernard Piganiol, spécialiste du sport au CDO25, nous renseigne : Si les MK sont directement rémunérés par un club ou une association, le sportif conformément au règlement se doit de se faire prendre en charge par les salariés du club, mais attention uniquement dans le cadre du club.

Pour les autres soins privés et surtout s'ils sont pris en charge pas l'assurance médicale obligatoire (sécurité sociale), le sportif devient un patient comme un autre et à le choix du thérapeute, même contre l'avis ou le souhait du club.

Mucoviscidose

Le C.R.C.M. nous alerte sur les difficultés que les patients atteints de mucoviscidose ont à trouver des MK de ville, disponibles pour leurs soins.

Dans les arguments avancés, outre le manque de temps on retrouve le manque de formation et la méconnaissance de la pathologie et de son suivi.

Un collectif composé d'Anne Bourgeois (MK), d'Axelle Baroux (MK) et du Dr Richaud Thiriez, se propose de former et de soutenir les masseurs kinésithérapeutes de ville qui seraient intéressés mais qui n'osent pas passer le cap . Ils proposent d'organiser des formations avec le soutien de l'association mucoviscidose et kinésithérapie et de l'association vaincre la mucoviscidose.

La plupart des patients sont autonomes dans leur drainage, mais ont besoin d'un professionnel lors des périodes d'exacerbation et pour les cas particuliers. Dans ces cas, la kinésithérapie de ville reste un bon moyen de leur éviter l'hospitalisation.

Pour joindre le C.R.C.M. :

Axelle BAROUX ;
abouroux@chu-besancon.fr
 tel 03.81.66.81.88

Anne BOURGEOIS
 Cadre de santé filière rééducation
 Chu Jean Minjoz

a3bourgeois@chu-besancon.fr
 Tél : 03 81 66 81 57

Par exemple, pour une entorse de cheville que l'on prend en charge sur le bord du terrain dans le cadre du club et qui aurait besoin de soins par la suite, il convient de bien informer ce sportif qu'il a le libre choix de son thérapeute. Ou alors c'est le club qui rémunère le mk de son choix et non les organismes sociaux.

R. 4321-57 *Le masseur-kinésithérapeute respecte le droit que possède toute personne de choisir librement son masseur-kinésithérapeute. Il lui facilite l'exercice de ce droit.*

Un mk sous couvert d'un accord avec un club qui ferait pression pour que les sportifs de ce club se fassent exclusivement soigner chez lui, serait en contravention avec le code de déontologie.

R. 4321-100 *Le détournement ou la tentative de détournement de clientèle sont interdits.*

La meilleure position à adopter pour un Kiné de club est de se positionner en « Kiné référent » vis à vis du club et de coordonner les soins avec le Kiné choisi par le patient en toute confraternité.



"Être Kiné c'est aussi partager ses idées » Voici la belle devise du congrès organisé en webinaire à l'aide de la plateforme ZOOM , le samedi 5 décembre par l'IFMK de Dijon et ses étudiants.

Parmi les sujets abordés, on nous annonce : les troubles musculo-squelettiques, l'accès direct, les exercices en neurologie, la kiné respiratoire pédiatrique, la kiné du sport, les migraines, la rééducation maxillo-faciale entres autres.....

Pour les joindre :

Mail : jdk.equipecommunication@gmail.com

Facebook : Journée Dijonnaise de la Kinésithérapie

Instagram : [jdk_2_1](#)